

Convocation du Dix Sept Mars Deux Mille Dix-Sept

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal

L'an deux mille dix-sept

Le vingt-sept mars à vingt heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MANGOLD Jacques

Etaient présents : Mr MANGOLD Jacques, Maire, Mr PAGNY Gilles, Mr LE JOUANARD Armand, Mr PEDRON Bertrand, Adjoint

Mr SIMON Yvon, Mr LE FRIEC Dominique, Conseillers Délégués

Mme RIVOALLAN Véronique, Mme LE JEUNE Emmanuelle, Mme OLLIVIER Jeannine, Mr LAHAYE Alain, Mme HERY France, Mr HELLO Nicolas, Mme SUPERCHI Danièle, Mme HAROUARD Martine, Mr LE LOUEDEC Michel, Mr HEMEURY Yannick, Mr GOURIOU Jean Paul

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame GRAEBER Sophie à Mr LE JOUANARD Armand

Madame HAGARD Elisabeth à Mr MANGOLD Jacques

Mr COULAU Philippe à Mr LAHAYE Alain

Mme VOROBIEFF Isabelle à Mr GOURIOU Jean - Paul

Absente excusée :

Madame LE MORVAN Martine,

Absent :

Monsieur CAVELOT Gérard

M. HEMEURY Yannick a été élu comme secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

01 – INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

02 – AFFAIRES FINANCIERES

21 - COMPTES DE GESTION 2016

211 - BUDGET PRINCIPAL

212 - BUDGET DE PORT LAZO

213 - BUDGET DE LOST PIC – CORNILLET

214 - BUDGET HENT GLAZ

22 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

23 - AFFECTATION DU RESULTAT 2016

231- BUDGET PRINCIPAL

232 - BUDGET PORT LAZO

24 - BUDGETS PRIMITIFS 2017

241- BUDGET PRINCIPAL

242- BUDGET DE PORT LAZO

243 - BUDGET DE LOST PIC – CORNILLET

244 - BUDGET HENT GLAZ

245 - BUDGET HENT GLAZ bis

25 - TAUX D’IMPOSITION 2017

26 – DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – SALLE DE SPECTACLE

27 – DECISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE PAR LE

CONSEIL MUNICIPAL

03 – TRAVAUX

31 - RETABLE DE L’EGLISE

32 - ARCHITECTES SALLE DE SPECTACLE

33 - EFFACEMENT DES RESEAUX AU POULDU

34 – AVENANT AU MARCHE DE VOIRIE 2016

35 - EFFACEMENT RESEAU HAUTE TENSION A

04 - AFFAIRES PERISCOLAIRES

41 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2017 – 2020

42 - CREATION D’UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE EN CHARGE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

05 - ADMINISTRATION GENERALE

51 - DESIGNATION D’UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES (C.L.E.C.T.) DE LA G.P. 3A

52 – MODIFICATION DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES

06 - AFFAIRES FONCIERES

61-AMENAGEMENT DU SITE DE LA PEPINIERE : DEMANDE DE LABELLISATION ECO-QUARTIER AUPRES DU MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION

62 - CLASSEMENT SONORE DE LA RD 786

EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2017- REGLEMENTATION

CLASSEMENT SONORE DESINFRASTRUCTURE ROUTIERES

63 - DENOMINATION PARKING DERRIERE « LES 3 MÂTS »

64 - PROPRIETE DU CHEMIN DE KERVEGAN

07 – PERSONNEL – INDEMNITES

71 - MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

72 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – CREATION DE POSTES CONTRACTUELS

73-MODIFICATION DE L’INDICE DE REFERENCE DES INDEMNITES D’ELUS

08 – ANIMATION

81 - TIR DU FEU D’ARTIFICE

82 - FORUM ASSOCIATIF INTERCOMMUNAL

01 – INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire installe Monsieur GOURIOU Jean Paul dans sa fonction de conseiller municipal, en remplacement de M. Jean – Pierre JOUY, démissionnaire pour raison de santé.

02 – AFFAIRES FINANCIERES

21 - COMPTES DE GESTION 2016

211 - BUDGET PRINCIPAL

212 - BUDGET DE PORT LAZO

213 - BUDGET DE LOST PIC – CORNILLET

214 - BUDGET HENT GLAZ

Ces documents, présentés et commentés par M. Didier TASSET, Trésorier de la Commune, sont identiques aux comptes administratifs. Celui-ci présente notamment au Conseil un document synthétique retraçant la formation de l’autofinancement (composantes des charges et des produits réels de Fonctionnement – Evolution de la Capacité d’autofinancement de la Commune) et l’évolution de l’Investissement (dépenses d’équipement – Endettement).

A l’unanimité, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion du Trésorier pour l’exercice 2016.

22 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

A l’unanimité, le Maire s’étant retiré, conformément à la loi, et la séance étant alors présidée par M. Gilles PAGNY, Premier Adjoint, le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs de 2016.

Ceux-ci présentent les résultats suivants :

- Budget Principal :
Dépenses de Fonctionnement : 2 428 832.91€
Recettes de Fonctionnement : 3 097 101.25 €
Soit un Excédent de : 733 539.58 €
Dépenses d’Investissement : 915 690.31 €
Recettes d’Investissement : 1 302 669.38 €
Soit un Excédent de : 386 979.07 €

- Budget de Port Lazo :
Dépenses d’Exploitation : 16 150.71 €
Recettes d’Exploitation : 26 721.64 €
Soit un Excédent de : 10 570.93 €
Dépenses d’Investissement : 8 594.23 €
Recettes d’Investissement : 23 047.89 €
Soit un Excédent de : 14 453.66 €

- Budget de Lost Pic – Cornillet :
Dépenses de Fonctionnement : 436.86 €
Recettes de Fonctionnement : 8893.07 €
Soit un Excédent de : 8456.21 €
Dépenses d’Investissement : 436.86 €
Recettes d’Investissement : 436.86 €

- Budget Lotissement Hent Glaz
 Dépenses de Fonctionnement : 91 883.75 €
 Recettes de Fonctionnement : 91 573.75 €
 Soit un déficit de 310.00 €
 Dépenses d'Investissement : 118 842.54 €
 Recettes d'Investissement : 60 602.12 €
 Soit un déficit de : 58 240.42 €

- Budget Lotissement Hent Glaz Bis
 Dépenses de Fonctionnement : 3 936 €
 Recettes de fonctionnement : 3 936 €
 Dépenses d'Investissement : 3 936 €
 Recettes d'Investissement : 0 €
 Soit un déficit de : 3 936 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces Comptes administratifs.

23 - AFFECTATION DU RESULTAT 2016

231- BUDGET PRINCIPAL

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

Excédent de 733 539,58 €

Affectation de la manière suivante :

Compte 1068 Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 670 000,00 €

Compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté 63 539,58 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

232 - BUDGET PORT LAZO

RESULTAT D'EXPLOITATION 2016 : 10 570,93 €

Affecté de la manière suivante :

Compte 1068 Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 2 570,93 €

Compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté : 8 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

24 - BUDGETS PRIMITIFS 2017

241- BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement : 3 119 490 €

Section d'Investissement : 3 463 749 €

Monsieur le Maire présente et commente les principaux investissements prévus au budget, notamment le Programme de Voirie (1 070 000 €), des opérations foncières (505 000 €), le Programme d'électrification (120 000 €), la Salle des Fêtes (901 000 €). Un emprunt d'un montant de 1 459 000 € est prévu pour financer ces investissements.

242- BUDGET DE PORT LAZO

Section d'Exploitation : 23 570.93 €

Section d'Investissement : 32 501.55 €

243 - BUDGET DE LOST PIC – CORNILLET

Section de Fonctionnement : 8893.07 €

Section d'Investissement : 436.86 €

244 - BUDGET HENT GLAZ

Section de Fonctionnement : 151 551.42 €

Section d'investissement : 58 240.42 €

245 - BUDGET HENT GLAZ bis

Section de Fonctionnement : 99 937.00 €

Section d'investissement : 3 936.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs de 2017 tels que présentés ci-dessus.

25 - TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de se déterminer sur les taux d'imposition pour l'année 2017.

Après avoir rappelé qu'un emprunt de 1.4 M € était nécessaire pour financer les investissements inscrits au Budget, il indique au Conseil qu'il lui paraît opportun de s'interroger sur une éventuelle hausse des taux d'imposition, compte tenu notamment des annonces faites concernant le devenir de la Taxe d'Habitation. Il présente au Conseil trois propositions :

- Le maintien des taux actuels (T.H : 15.04% - TFB : 20.44 % - TFPNB : 80.50 %)
- Une majoration de 1.00 % (T.H. : 15.19 % - TFB : 20.64 % - TFPNB : 81.31 %)
- Une majoration de 1.20 % (T.H. : 15.22 % - TFB : 20.685 % - TFPNB : 81.466 %)

En réponse à une interrogation de Mme SUPERCHI, il lui indique que la Communauté d'Agglomération de Guingamp – Paimpol – Armor Argoat n'envisage plus de toucher à l'abattement de 15 % qui existait dans certaines collectivités, dont Plouézec, ce qui aurait eu un impact sur la situation des contribuables, notamment les résidents principaux.

Le maire soumet au vote ces trois propositions.

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour et 7 voix contre), le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 1 % pour 2017 et de les fixer comme suit :

- **Taxe d'Habitation. : 15.19 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés bâties : 20.64 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 81.31 %**

26-DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL-SALLE DES FETES

Le Maire expose qu'une demande de subventionnement au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local peut être adressée.

Rénovation thermique (travaux réalisés sur des bâtiments publics visant à diminuer leur consommation énergétique)

Transition énergétique (travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics- pompes à chaleur-panneaux solaires-géothermie)

Estimation du coût de ces travaux spécifique : 100 000,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de solliciter le concours financier dans ce cadre au titre des travaux visant à
maîtriser les dépenses énergétiques de la salle de spectacle.**

**27 - DECISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales 3° Alinéa

Pour Information :

Reconduction du Crédit de trésorerie de 300 000,00 €

Choix de l'offre de la Société suivante avec les conditions du crédit

ARKEA Crédit Mutuel :

Index : Euribor 3 mois

Marge : 1,25% (1,50% pour le concurrent)

03 – TRAVAUX

31 - RETABLE DE L'EGLISE

Le Maire expose deux points concernant le retable de l'Eglise :

- La sécurité du retable, qui en partie haute menace de s'effondrer. L'accès au cœur a ainsi été réglementé très sévèrement.
- Information sur le diagnostic en cours. Les modalités pratiques de remise en état du retable vont être précisées dans un court délai.

32 - ARCHITECTES SALLE DE SPECTACLE

L'audition des architectes intéressés par la réhabilitation de la salle de spectacle a eu lieu le 28 février 2017.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu le classement suivant :

- 1 - Atelier RUBIN (Bonne conception générale, bonne prise en compte de la scène et de ses accès, liaison future avec l'extension bien amorcée)
- 2 - Atelier GAUTIER-GUILLOUX
- 3 - Equipe B. Y.

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres de retenir le cabinet d'architectes : Atelier RUBIN pour l'élaboration du projet de rénovation de la Salle des Fêtes.

33 - EFFACEMENT DES RESEAUX AU POULDU

Le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energie a estimé le coût de l'effacement du réseau d'éclairage public au carrefour du Pouldu :

- Réseau Eclairage Public : 13 110,00 € (60%) sur 21 850,00 € de coût global
- Effacement Réseau Téléphonique 16 000,00 € de travaux et 1 200,00 € de câblage en intégralité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de l'éclairage public – au lieu-dit « Pouldu » - à PLOUEZEC, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif de 21 850,00 € H.T. (1)

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d’Energie, ce dernier bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d’équipement de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d’œuvre au taux de 5%. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de confier au Syndicat Départemental d’Energie des Côtes d’Armor, la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique – au lieu-dit « Pouldu » - à PLOUEZEC, pour un montant estimatif de 16 000,00 € T.T.C.

« Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat Départemental d’Energie, elle versera à ce dernier une subvention d’équipement de 17 200, 00 € équivalant au montant T.T.C. de la facture payée à l’Entreprise »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L’appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat Départemental d’Energie aura réglé l’entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci

(1) *Ce coût comprend 5% de frais de maîtrise d’œuvre*

34 – AVENANT AU MARCHÉ DE VOIRIE 2016 EFFACEMENT

Le Maire expose que le marché de voirie 2016 a été passé avec l’entreprise S.P.T.P. pour un montant de 45 929,60 € H.T. – 55 115,52 € T.T.C.

La Commune avait budgété 70 000,00 € sur son programme 2016.

Par ailleurs le Chemin de Kergolet s’est très dégradé au cours de l’hiver. Ce chemin jouxte celui du Petit Saint Loup prévu au marché.

La Commission d’appel d’offres réunie le 28 février dernier a validé cette extension de travaux de voirie dont le montant s’élève à 6 660,00 € H.T. - 7 920,00 € T.T.C. et porte ainsi le montant initial du marché à 52 589,60 € H.T. – 63 107,52 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité approuve la passation de cet avenant qui a été validé par la commission d’appel d’offres.

34 bis – AVENANT AU MARCHÉ DE VOIRIE RUE QUERE

Le Maire expose qu’il y a lieu de passer un avenant au marché initial passé pour la réhabilitation de la Rue du Capitaine Le Quéré.

Le montant du Décompte Général Définitif de l’Entreprise EUROVIA est inférieur au montant de son marché initial de 1 268,30 €, les quantités en matériaux prévues ont été quelque peu surestimées.

Il convient pour la bonne règle de passer un avenant en ajustement d’une réduction de ce montant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la passation de cet avenant négatif.

35 - EFFACEMENT RESEAU HAUTE TENSION A

Le Maire communique une information sur la mise en œuvre par ERDF d'un effacement de réseaux Haute Tension A (H.T.A) en traversée de la commune :

- Traou Argoat – Le Petit Saint Loup (Barafot - Lein ar Lan – Le Clandry)
Durée des travaux : 2 mois à partir de la mi-septembre 2017

04 – AFFAIRES PERISCOLAIRES

41 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2017 – 2020

Le Maire donne connaissance du projet éducatif territorial remanié qui a été présenté au Comité de pilotage et validé par lui le 6 mars dernier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve ce nouveau Projet Educatif Territorial qui sera appliqué aux animations
organisées dans le cadre du Temps d'Activité Périscolaire pour la période 2017 - 2020.**

42 - CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE EN CHARGE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire propose de créer une commission extra-municipale chargée de la restauration scolaire :

4 parents d'Elèves

- La Directrice de l'Ecole
- Le Directeur Général des Services
- Le Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Le Cuisinier
- La Diététicienne

4 Elus : sont proposés : Mme SUPERCHI Danièle, Mme HAGARD Elisabeth, Mme GRAEBER Sophie, Mr PAGNY Gilles

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la constitution de la commission extra-municipale chargée de la restauration
scolaire et élit les conseillers suivants pour en faire partie :**

**Mme SUPERCHI Danièle, Mme HAGARD Elisabeth, Mme GRAEBER Sophie, Mr PAGNY
Gilles.**

05 - ADMINISTRATION GENERALE

51-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES (C.L.E.C.T.) DE LA G.P. 3A

Le Maire se propose pour faire partie de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) de GUINGAMP PAIMPOL Armor Argoat Agglomération.

Proposition de désigner Jacques MANGOLD, Maire.

Le Conseil municipal procède ensuite à l'élection de Mr Jacques MANGOLD à cette commission

52 – MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire expose que la démission de Mr Jean Pierre JOUY n'a pas fait l'objet d'un remplacement dans le cadre de la commission d'appel d'offres. Ce délégué doit être un représentant de la minorité municipale.

Mr Jean – Paul GOURIOU se porte candidat, en qualité de membre suppléant.

Le Conseil municipal procède en suite à son élection à l'unanimité.

06 - AFFAIRES FONCIERES

61 - AMENAGEMENT DU SITE DE LA PEPINIERE : DEMANDE DE LABELLISATION ECO-QUARTIER AUPRES DU MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION

Le Maire fait une présentation sommaire de la procédure de mise en œuvre d'un éco-quartier :

- Validation d'une charte par le Conseil Municipal
- Utilisation par la suite d'un logo Eco-quartier
- Financement spécifique Eco-Quartier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide la charte Eco-quartier dont un exemplaire figure en annexe au présent compte – rendu.**
- **Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

62 - CLASSEMENT SONORE DE LA RD 786

EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2017 - REGLEMENTATION CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Le Maire expose que Le Préfet des Côtes d'Armor a interrogé le conseil municipal sur la pertinence d'un projet d'arrêté fixant une réglementation spécifique à laquelle doivent se conformer les constructions des riverains de la route départementale 786, à l'entrée de l'agglomération de Kermanac'h au croisement avec la Rue du Docteur Laurent.

Décision contrainte sauf à évoquer une erreur d'appréciation du TMJA qui serait inférieur à 5 000 véhicules jours.

Réponse de la D.D.T.M Direction Départementale Terre Mer : « *Les données sont celles du Conseil Départemental (trafic 2013) et font part de 5596 véh/jour sur le secteur concerné. On note une évolution du trafic de 6,70 % entre 2011 et 2013.* »

Après en avoir délibéré, à la majorité (16 voix) décide d'émettre un avis défavorable au projet d'arrêté préfectoral concernant le classement sonore de la R.D 786.

63 - DENOMINATION PARKING DERRIERE « LES 3 MÂTS »

Le Maire expose qu'il convient de dénommer le parking situé à l'arrière des logements « Les 3 Mâts »

Proposition Parking Geffroy POULARD, soldat Plouézécain au Combat des trente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la dénomination suivante pour le parking considéré : Parking Geffroy POULARD

64 – PROPRIETE DU CHEMIN DE KERVEGAN

Il convient de solliciter le concours de Maître POLASTRI – KHALIFAT pour procéder à une assignation en reconnaissance de la propriété du chemin de Kervégan.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention de M. HEMEURY), le Conseil Municipal décide de solliciter le concours de Maître POLLASTRI – KHALIFAT dans le cadre de ce dossier.

07 – PERSONNEL – INDEMNITES

71 - MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Le Maire expose que la durée hebdomadaire de service est portée de 27 h 00 à 35 h 00 pour un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} Classe (agent de restauration/animation). Un avis favorable a été émis par le Comité Technique Départemental le 28 février 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve l'augmentation du poste de travail considéré de 27 h 00 à 35 h 00**

72 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – CREATION DE POSTES CONTRACTUELS

Période du 10/04/2017 au 21/04/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création des emplois contractuels suivants :

- **2 postes d'adjoints d'animation contractuels à temps complet (BAFA titulaire) et 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à mi-temps (titulaire BAFA) rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation.**
- **1 poste d'adjoint d'Animation stagiaire rémunéré sur la base d'une indemnité forfaitaire de stage égale au SMIC horaire x 151.67 heures x 30% soit une indemnité de : $9.76 \text{ €} \times 30 \% \times 151.67 = 444.09 \text{ €}$**

73 - MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE DES INDEMNITES D'ELUS

Le Maire expose qu'il y a lieu de modifier l'indice brut terminal de la Fonction Publique retenu pour le calcul des indemnités des élus, qui était jusqu'à présent fixé à l'indice 1015 (indice majoré : 821) a été fixé à l'Indice 1022 (indice majoré : 826) par le décret n° 2017 – 85 du 26 janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette modification.

08 – ANIMATION

81 - TIR DU FEU D'ARTIFICE

Information : Le feu d'artifice sera tiré à Bréhec cette année le 13 juillet 2017

82 – FORUM ASSOCIATIF INTERCOMMUNAL

Pour information : Le forum associatif intercommunal est prévu le samedi 2 septembre 2017 de 10h à 18h dans les salles de Kerraoul à PAIMPOL.